

N/REF : 20/06/2025 16H00 C:010287 I:15764

MASSON OWEN

V/Appel du Vendredi 20/06/2025 a 16H00

**63 LA VILLE HERVE
22100 BRUSSVILLY**

IMMEUBLE : 63 HERVE
63 LA VILLE HERVE
22100 BRUSVILY

Rennes, le

26 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 63 HERVE - MR MASSON 06 16 82 78 08

MOTIF : POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE SEPTIQUE

Donneur d'ordre : M. O MASSON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE SEPTIQUE 3M3
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : REGLEMENT PAR CHEQUE 250€ N°0318631 - CMB
AT LCOMPTER Email envoyé le 25/06/25 a 15H50 M. O MASSON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ffait Pomp./Curage	Fosse 3m3 <25kms	1	227,28
				227,28
		TOTAL H.T.		227,28
		T.V.A. a 10,00%		22,72
		TOTAL T.T.C.En EURO		250,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.